

L'assainissement, l'épuration et le réseau d'eaux pluviales

Que fait l'Agglo en matière d'assainissement ? Quel est le cycle de l'eau de Grand Paris Sud ? Comment sont valorisés les sous-produits de l'épuration ? Pourquoi avoir créé un réseau d'eaux pluviales et des bassins de rétention ? On vous dit tout !

[Payer ma facture](#) | [Mon compte](#) | [Espace abonné](#)

Assainissement de l'eau

Grand Paris Sud est compétente en matière d'assainissement sur 18 communes de son territoire.

Le SIARCE exerce cette compétence sur les communes de Corbeil-Essonnes et Saint-Germain-lès-Corbeil.



Le saviez-vous ?

Depuis le 1er janvier 2023, Eau de Grand Paris Sud assure, en plus de la distribution en eau potable sur le territoire, la collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales urbaines.

Les installations de collecte et transport des eaux usées comprennent :

804 km
de réseaux d'eaux usées,
117 postes de refoulement d'eaux usées ;
2 stations d'épuration (Évry-Courcouronnes : 250 000 équivalents habitants ; Le Coudray-Montceaux : 6 000 équivalents habitants).

Presque 15 millions de mètres cubes d'eaux usées collectés,
Plus de 11 millions de mètres cubes épurés,
Rejets conformes aux arrêtés d'autorisation.

Les installations de collecte et transport des eaux pluviales comprennent :

959 km de réseaux d'eaux pluviales,
24 postes de refoulement,
140 bassins d'eaux pluviales, pour plus de 120 ha en eau,
30 km de cours d'eau non domaniaux.

Grand Paris Sud a des ambitions fortes pour la gestion des politiques publiques de l'eau. Elles ont un objectif : faire de la transition sociale et écologique une réalité sur notre territoire. Grand cycle et petit cycle de l'eau sont interdépendants : il s'agit de créer un cercle vertueux pour notre environnement – Michel Bisson, président de l'agglomération

Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales

Compte tenu de son patrimoine important, et des grands projets d'urbanisation et de développement identifiés sur son territoire, l'agglomération doit se doter d'un schéma directeur qui est un outil d'aide à la décision et à la planification pour l'élaboration de sa stratégie en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales à l'échelle communautaire.

Grand Paris Sud dispose actuellement de plusieurs schémas directeurs réalisés par les intercommunalités antérieurement compétentes en assainissement, dont les contenus sont assez disparates, parfois partiels, et dont certains sont désormais obsolètes (notamment ceux réalisés sur les territoires suivants : Étiolles (2007), ex-territoire de Sénart 77 (2006-2008), ex-territoire de SAN 91 (2010-2011)).

Grand Paris Sud a donc lancé une **étude de schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales à l'échelle du territoire**, devant permettre :

d'avoir une parfaite connaissance des réseaux et équipements pour lesquels Grand Paris Sud a la compétence, de connaître les performances du système d'assainissement et des installations de gestion des eaux pluviales, ainsi que de déceler les dysfonctionnements de ces équipements, d'estimer l'impact des travaux menés à l'issue des schémas directeurs précédemment réalisés, de définir un programme pluriannuel de travaux à réaliser (création, réhabilitation, renouvellement) hiérarchisé, à l'échelle du territoire.

Cette étude d'audit détaillé des ouvrages de transport et traitement des eaux usées et des installations des eaux pluviales a été complétée par une investigation afin de parvenir à une description précise des infrastructures auxquelles Grand Paris Sud a la compétence.

Ce diagnostic a permis de définir un programme chiffré et hiérarchisé des travaux à entreprendre afin de répondre aux objectifs de respect de l'environnement, de la préservation des milieux naturels, de la satisfaction des objectifs d'aménagement et de fonctionnement du système d'assainissement et à la gestion des eaux pluviales, en cohérence avec les projets d'aménagements à 20 ans et aux orientations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands.

Qui FAIT QUOI ?



Assainissement : qui fait quoi ? – extrait du guide pratique du bon usage de l'eau

d'aménagements à 20 ans et aux orientations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands.

Le schéma directeur aura également pour **objectif la mise en place d'une gestion patrimoniale** afin de définir un programme de travaux de renouvellement et une gestion optimisée des réseaux et équipements. Le programme de renouvellement sera intégré au programme pluriannuel de travaux.

Le coût prévisionnel de cette étude est estimé à 1 500 000 € HT, hors relevé topographique. Cette étude est largement financée par les Départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. La durée de l'étude est estimée à 30 mois.

Il est à noter que les communes de Corbeil-Essonnes et de Saint-Germain-lès-Corbeil ne seront pas incluses dans le périmètre de l'étude, le SIARCE procédant actuellement à une révision de son schéma directeur d'assainissement. Les conclusions du schéma directeur d'assainissement du SIARCE (pour ces deux communes) devront toutefois être intégrées au schéma directeur de la Communauté d'agglomération.

Quel est le cycle de l'eau de Grand Paris Sud ?

Avant d'arriver à votre robinet et après avoir coulé dans votre siphon, le chemin de l'eau de Grand Paris Sud est ponctué d'étapes et de traitements multiples. On vous explique tout sur le cycle de l'eau pour une compréhension... plus fluide !

Le grand cycle de l'eau (cycle naturel)

Sous l'action du soleil, l'eau subit un phénomène d'évaporation. Elle quitte les océans, les lacs, les rivières et les plantes, on parle alors d'évapotranspiration, pour s'élever dans les airs. La voici sous forme de vapeur d'eau.

En rencontrant des températures plus basses, cette dernière subit un phénomène de condensation. Elle se condense en fines gouttelettes formant les nuages.

Puis, les gouttelettes grossissent et finissent par tomber sous forme de pluie ou de neige, c'est l'étape des précipitations.

Enfin, c'est le temps du ruissellement et des infiltrations. Une partie de l'eau ruisselle sur le sol jusqu'aux rivières, fleuves et océans, l'autre partie s'infiltre dans les nappes phréatiques.

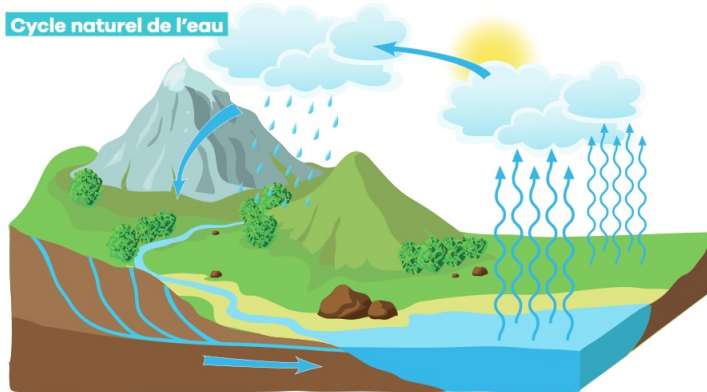
Et le cycle de l'eau recommence !

Le petit cycle de l'eau (cycle domestique)

Le petit cycle de l'eau, c'est le circuit domestique de l'eau, le cheminement de l'eau depuis son prélèvement dans les cours d'eau ou les nappes jusqu'à son rejet dans le milieu naturel.

Ce circuit est composé de plusieurs étapes. À Grand Paris Sud, par exemple :

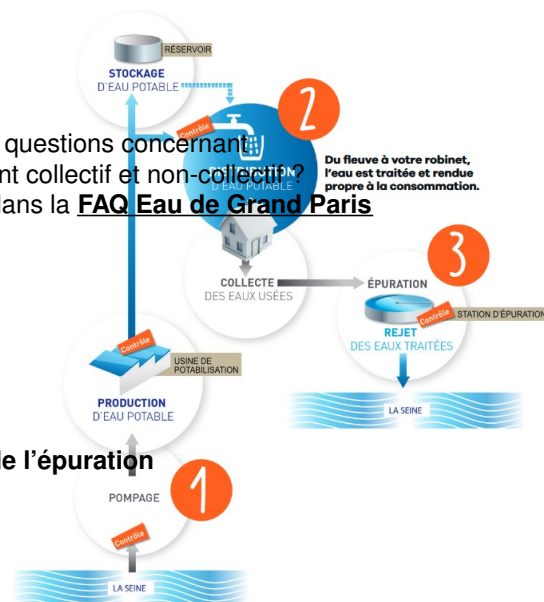
1. L'eau est pompée de
de Champigny
2. Elle est rendue potable
production d'eau potable
traitements physico-chimiques
3. L'eau est ensuite acheminée
canalisations de transport
de stockage enterrées
4. L'eau est distribuée aux
entreprises et industries
5. Après utilisation par les
usées est acheminée par
collecte et de transport
d'épuration
6. Après les différentes étapes de traitements
physico-chimiques et biologiques, l'eau est
dépolluée, mais non potable, est rejetée dans
le milieu naturel.



Grand cycle de l'eau – extrait du guide pratique du bon usage de l'eau



Vous avez des questions concernant
l'assainissement collectif et non-collectif ?
Rendez-vous dans la **FAQ Eau de Grand Paris
Sud** !



Valorisation des sous-produits de l'épuration

Nos eaux usées sont traitées dans
existe trois à Grand Paris Sud : de
autre au Coudray-Montceaux. Deux autres sont situées en dehors du
territoire, à Valenton, dans le Val-de-Marne, et à Boissière-la-Bertrand,
en Seine-et-Marne.

Petit cycle de l'eau – extrait du guide pratique du bon usage de l'eau

Confluence Seine Essonne Énergie

Transformer les eaux usées en énergie, c'est possible avec **Confluence Seine Essonne Énergie**. Basée à Evry-Courcouronnes, cette société publique locale permet la mutualisation et l'optimisation de la gestion de deux stations d'épuration voisines : la station d'Évry-Courcouronnes, propriété de Grand Paris Sud, et la station Exona, qui appartient au SIARCE. Cette société a également vocation à valoriser les sous-produits de l'épuration, avec la récupération du biogaz des deux sites et la réalisation d'une unité d'épuration de biométhane, afin de les injecter dans le réseau public. Cela permet de produire 13,2 GWh de biogaz, l'équivalent de la consommation de 2000 logements neufs chauffés au gaz par ou 70 bus alimentés au bioGNV. Une nouvelle étape importante dans le développement et la diversification des énergies renouvelables sur notre territoire.

Prévention des inondations : création d'un réseau d'eaux pluviales et de deux bassins de rétention sur la commune de Ris-Orangis

Lors de fortes intempéries, **la commune de Ris-Orangis subissait régulièrement des inondations sur la partie Nord-Est de son territoire**. L'agglomération Grand Paris Sud s'est engagée à remédier à cette problématique et à mener des études afin de trouver une solution pérenne permettant de soulager les administrés.

L'opération de création d'un réseau d'eaux pluviales et de deux bassins de lutte contre les inondations à Ris-Orangis a été un projet majeur pour la Communauté d'agglomération, par son ampleur et sa complexité technique.

Elle a consisté dans les actions suivantes :

- la création d'un bassin de stockage/ restitution d'un volume de 13 000 m3 au niveau du stade Émile-Gagneux ;
- la réalisation d'un réseau d'alimentation du bassin Gagneux de diamètre 1 400 mm par microtunnelier depuis la rue Edmond-Bonté au stade Gagneux en passant par la contre-allée rue Albert-Rémy à Ris-Orangis ainsi que la création de trois regards d'accès sur cette conduite ;
- la création d'un bassin de stockage/ restitution d'une contenance de 1 500 m3 au niveau du parking, au croisement de la rue Edmond-Bonté et de la rue Gambetta ;
- la création d'une station anti-crue de Seine à l'angle des rues Edmond-Bonté et des Artistes permettant la déconnexion hydraulique.

L'enveloppe financière prévisionnelle, initialement approuvée à environ 18 500 000 € HT, a été réévaluée à 28 800 000 € HT notamment du fait de modifications de programme et d'imprévus en cours de chantier (traitement des terres polluées, techniques de fondations par micropieux).

Les travaux ont été achevés en octobre 2020.